



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 118036

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les moyens effectivement attribués au plan solidarité grand âge en faveur des personnes âgées dépendantes. Le plan solidarité grand âge annoncé en mai 2006 repose sur l'augmentation des crédits que l'assurance maladie devrait consacrer aux personnes âgées, à l'issue d'une montée en charge progressive sur cinq ans qui devrait théoriquement atteindre 500 millions chaque année à partir de 2007. Il s'articule autour des principaux objectifs suivants : le libre choix du domicile, inventer la maison de retraite de demain, adapter l'hôpital aux personnes âgées, insuffler une nouvelle dynamique à la recherche et à la prévention. Or, au vu des difficultés de financement persistant pour l'amélioration des services déjà existants, notamment dans le cadre hospitalier, les professionnels s'interrogent sur les modalités de début de mise en oeuvre de ce plan. Il lui demande quels sont les crédits effectivement attribués en 2007 à chacun des grands objectifs du plan solidarité grand âge.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118036

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1505